

DATE LIMITE DE
DÉPÔT DES DOSSIERS
31 JANV. 2024

Passeport jeunesse



**ASSOCIATIONS
SPORTIVES, CULTURELLES,
ET SOCIO-ÉDUCATIVES**

**2023
2024**

Direction des sports

04 37 41 14 00

passeportjeunesse@ville-oullins.fr

Quoi ?

Le « *passport jeunesse* » a pour objectif de **favoriser et de développer la pratique d'activités extrascolaires des enfants oullinois dans les associations sportives, culturelles et socio-éducatives de la ville** qui possèdent leur siège à Oullins, ou pratiquent principalement leur activité sur la commune.

Quand ?

Merci de respecter la date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 janvier 2024.

Comment ?

La participation de la Ville correspond à une **aide forfaitaire selon les tranches du quotient familial (QF) de la caisse d'allocations (QF retenu à la date du dépôt du dossier).**

Tranches	1	2	3
Quotient familial (QF)	0-750	751-1150	1151 et +
Montant de l'aide	100 €	80 €	20 €
Aide forfaitaire formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)		30 €	

Si le coût de l'inscription est inférieur au montant de l'aide forfaitaire, la participation financière allouée sera équivalente au coût de l'inscription.

→ **Exemples :**

- Une famille qui se situe dans la tranche 1, avec 2 enfants, âgés de 7 et 12 ans, pratiquant une activité extrascolaire, percevra une aide de 100 € x 2, soit 200 €.
 - Une famille dont l'enfant de 11 ans a suivi et validé la formation PSC1 qui s'est élevée à 35 €, percevra 30 €.
- Si la formation s'est élevée à 20 €, la famille percevra 20 €.

Comment faire ?

Les familles règlent le montant de l'inscription de leur(s) enfant(s) à l'association. Les familles complètent et retournent la partie détachable « *passport jeunesse* » accompagnée des pièces justificatives à :

• passportjeunesse@ville-oullins.fr



La Ville est engagée dans une démarche éco-responsable. **Nous vous invitons à privilégier l'envoi du dossier par mail.**

• ou **Mairie d'Oullins - Direction des sports**
BP 87 - 69923 Oullins Cedex

Pour qui ?

• **Les enfants domiciliés à Oullins et scolarisés de l'école élémentaire (CP) au collège (3^e)** sur la commune d'Oullins, ou hors commune.

Les bénéficiaires entrant dans cette catégorie (du CP à la 3^e) également éligibles sont :

- **Les enfants porteurs de handicap** qui s'inscrivent dans une association domiciliée en dehors d'Oullins, en raison de la spécificité de l'activité choisie,
 - **Les jeunes accueillis en « Maisons Familiales et Rurales »** (MFR), niveaux 4^e et 3^e,
 - **Les élèves** de 10 à 15 ans ayant suivi une formation payante « **premiers secours** » **PSC1** (prévention et secours civiques de niveau 1).
- **Une seule demande « *passport jeunesse* » par enfant est possible.**

Pièces à joindre ?

- Facture de l'inscription ou de la formation PSC1 établie par l'association au nom du payeur,
- Certificat de scolarité pour les collégiens et les enfants inscrits en MFR,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du parent demandeur

→ *Liste non exhaustive. Des documents complémentaires peuvent être demandés selon la situation familiale de chacun.*

→ **La Ville se réserve le droit de vérifier les données transmises.**

Après instruction du dossier, la Ville adressera un courrier aux familles indiquant le montant de la participation qui sera versée par mandat administratif (virement bancaire).

Passeport jeunesse ²⁰²³₂₀₂₄

Document à retourner dûment rempli avant le 31 JANVIER 2024

soit à : passportjeunesse@ville-oullins.fr

soit à : Mairie d'Oullins – Direction des sports - BP 87 - 69923 Oullins Cedex

Merci de penser à joindre les pièces justificatives

PARENT OU RESPONSABLE LÉGAL :

Numéro allocataire CAF du parent auquel l'enfant est rattaché :

Coordonnées : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Portable :

Mail :

Nombre d'enfants sollicitant un passeport jeunesse :

ENFANT(S) :

1 Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

École / Collège : Ville : Classe :

Activité pratiquée :

Nom de l'association où l'enfant a adhéré :

.....

2 Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

École / Collège : Ville : Classe :

Activité pratiquée :

Nom de l'association où l'enfant a adhéré :

3 Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
École / Collège : Ville : Classe :
Activité pratiquée :
Nom de l'association où l'enfant a adhéré :

.....

4 Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
École / Collège : Ville : Classe :
Activité pratiquée :
Nom de l'association où l'enfant a adhéré :

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à procéder à la gestion des demandes relatives au passeport jeunesse proposé par la Mairie d'Oullins. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées durant 1 an. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Mairie d'Oullins. Par ailleurs, les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD) s'appliquent au présent traitement. Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de votre identité à l'adresse mail suivante : dpo.oullins@lg-partenaires.fr ou à l'adresse postale suivante : Mairie d'Oullins, à l'attention du DPO, place Roger Salengro 69600 Oullins